



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Washington DC, 17 MAI 2020

-----  
AMBASSADE DU SENEGAL  
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Tel : 1(202) 234 0540 / 41

Fax: 1(202) 629 2961

## **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance des ressortissants sénégalais établis aux Etats-Unis d'Amérique que le Gouvernement du Sénégal a levé la mesure d'interdiction de rapatriement des corps de nos compatriotes décédés du COVID-19.

Dans ce cadre, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal a défini une **Procédure Opératoire Normalisée** qui précise que le rapatriement des corps, par voie aérienne, doit se faire selon les principes directeurs de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) aux quels tout le monde devra se conformer.

C'est pourquoi, avant toute délivrance de Laissez-passer Mortuaire pour cause de décès des suites du COVID-19, en plus des documents habituels, les requérants devront impérativement signer **un document d'engagement** par lequel ils reconnaissent avoir pris connaissance des conditions énoncées dans la Procédure Opératoire Normalisée.

Pour toute autre information, à ce sujet, les usagers sont priés de s'adresser à la responsable du service consulaire à :  
khadyg433@gmail.com

**L'AMBASSADE**